

L'encyclopédie

Numéro 29

Bulletin Municipal de PIÉGROS-LA CLASTRE

janvier 2010

Directrice de Publication : Sylvie Sanial

Sommaire

Mot du Maire	p 1-2
Ardèche Drôme Numérique	p 2
Recensement de la population	p 3
Les travaux	p 4-6
Aménagement de la Bibliothèque	p 7
Du côté Séniors	p 8
Prévention risques incendies	p 9
Développement durable	P 10-11
Du côté des écoles	p 12-14
Sport	p 15
Journées du Patrimoine	p 16-17
Le Souk de Noël	p 18
Jouons aux billes et dansons	p 19
État Civil 2009	p 20
Calendrier des Manifestations ..	supplément

Mot du Maire

Cette année 2009 restera, sans nul doute, pour notre commune une année pleine de dynamisme et d'initiative. Ainsi, les financements acquis, et la fin des montages administratifs ont précipité la réalisation de gros dossiers, à l'étude depuis plusieurs exercices.

La construction de l'école, la poursuite des travaux d'assainissement, le réaménagement de la sortie Sud du village, la construction du gymnase intercommunal, et l'aménagement du giratoire sur la route départementale se sont quelque peu télescopés en cette année 2009 et plus particulièrement en ces mois d'octobre-novembre. Toutefois, près de 4,5 millions d'euros ont été investis ou engagés sur notre commune, ce qui représente tout de même une plus value très intéressante, équivalente à environ 5000 euros par habitant. Permettez-moi de remercier nos partenaires, la Communauté des Communes du Crestois, Le Syndicat Mirabel-Piégros-Aouste, le Conseil Général, la Région, l'État, et tous leurs responsables sans qui, bon nombre de ces projets n'auraient pu voir le jour.

2009 aura permis aussi de confirmer le rôle de la mairie dans le domaine social. L'accueil de nos petits de 3 ans au restaurant scolaire, le soutien à la garderie péri-scolaire, la mise en place d'un service de portage de repas à domicile avec l'aide de l'ADMR Le Vellan, la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles par la CCC, viennent compléter tout le travail déjà conduit. Permettez-moi aussi de remercier, comme je le fais habituellement, et très sincèrement, toutes les associations qui oeuvrent auprès de nos jeunes ou de nos personnes âgées, dans le milieu sportif ou culturel, et qui contribuent ainsi à nous rendre la vie plus facile et plus sympathique.

Malgré l'implication très importante de l'équipe municipale, et du personnel administratif, que je tiens vivement à remercier, plusieurs dossiers ont été laissés en suspens ou au ralenti, comme par exemple l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

2010 présentera donc comme objectifs, la fin des travaux engagés et le traitement des affaires habituelles qui font la vie d'une mairie. Sans oublier en tout début d'année le recensement de la population.

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

Mardi : 14h00 – 17h00 ; Mercredi : 09h00 – 12h00 ; jeudi : 14h00 – 17h00

Vendredi : 09h00 – 12h00 et 14h00 – 18h30

☎ 04.75.40.01.04. / 📠 04.75.40.06.55.

✉ mairie.piegrosclastre@wanadoo.fr / site internet : www.mairie-piegrosclastre.fr

En terme d'intercommunalité, le projet de loi portant sur le re-découpage territorial, prévoit pour le 1er janvier 2014 l'adhésion obligatoire à une intercommunalité de toutes les communes isolées, et incite très fortement celles de petite taille, à se regrouper. Préférant en avoir l'initiative, plutôt que de se le voir imposer par les services de l'État, les élus de la CCC ont souhaité répondre favorablement aux sollicitations de la commune de Crest et de la Communauté des Communes du Pays de Saillans, avec pour objectif dans un premier temps, de réfléchir à des orientations possibles en matière d'organisation intercommunale.

L'autre projet de loi consiste à la suppression de la taxe professionnelle. Le principe de compensation envers les communes ou intercommunalités nous permet d'être assez confiants pour l'avenir. Il en est tout autrement pour les départements et les régions, où planent de sérieux doutes. Il va sans dire, que ces collectivités sont nos premiers financeurs, et que sans des moyens à minima équivalents, cela aura forcément une incidence forte sur le montage financier de nos projets.

Très sommairement, voilà les sujets importants sur lesquels nous allons devoir travailler. Avec une équipe municipale soudée et volontaire, un personnel communal motivé et impliqué, un milieu associatif fort, l'année 2010 sera encore une fois, certes prenante, mais fort intéressante. C'est à ce prix que nous réussirons, comme par le passé, à faire de notre commune, un espace attachant, attirant et dynamique.

Que cette année 2010 soit pour vous, et tous vos proches, une année pleine d'espoir et de réussite. Que la santé vous accompagne. Tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Maire,
Gilles Magnon



Ardèche Drôme Numérique

Le syndicat mixte ADN est un établissement public créé à part égale par les Conseils Généraux de l'Ardèche et de la Drôme et la Région Rhône-Alpes. Il bénéficie du soutien de L'Union Européenne.

Il porte le projet d'aménagement du câblage pour les réseaux numériques public sur les 2 départements.

L'objectif d'ADN est de permettre l'accès aux services ADSL dégroupés à 96% de la population (contre 50% actuellement). Il ne resterait plus que 4% de la population en « zone blanche » qui se verrait proposer une solution de liaison par satellite ou par les ondes hertziennes.

Pour mener à bien cette évolution, il faudra améliorer et développer le câblage numérique : 2000 km de fibres optiques seront installées reliant les centraux téléphoniques, les zones d'activités, les entreprises, les sites publics et les logements sociaux.

Le réseau ADN est issu d'un partenariat public-privé engagé entre le syndicat ADN et la société ADTIM (filiale de Bouygues Construction). ADTIM est chargée de l'établissement et de l'exploitation du réseau pour 25 ans.

Afin d'informer le public sur le projet ADN, 2 sites internet sont disponibles et un numéro Azur est également disponible

0810 260726 (prix d'un appel local)
www.ardechedromenumerique.fr ou www.adtim.fr

Le coût total du projet s'élève à 123 millions d'euros, dont 73 millions d'euros à la charge d'ADTIM. La participation publique est portée par :

- Le Conseil Général de la Drôme : 10 millions d'euros
- Le Conseil Général de l'Ardèche : 10 millions d'euros
- La région Rhône-Alpes : 20 millions d'euros
- L'Union Européenne via le FEDER : 10 millions d'euros.

Le projet est déjà bien engagé et le câblage avance progressivement dans les 2 départements. Il devrait être fini pour l'été 2010.

Des travaux au niveau du relais de Pigeovent vont être effectués afin de renforcer la liaison hertzienne.



RECENSEMENT
DE LA
POPULATION

2010

Piégnos-la Clastre, comme toutes les communes de moins de 10000 habitants, fait l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de sa population.

Le recensement de la population aura lieu dans notre commune du

21 janvier au 20 février 2010

Un agent recenseur, identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire de la commune, se rendra à votre domicile à partir du jeudi 21 janvier 2010.

Il passera dans tous les foyers de la commune et distribuera :

- une feuille de logement pour le foyer,
- un bulletin individuel pour chaque personne habitant dans le logement,
- une notice d'information sur le recensement et sur les questions posées.

L'agent recenseur pourra vous aider à compléter les questionnaires qui devront être remplis et remis au plus tard le **samedi 20 février**.

Vous pourrez convenir d'un rendez-vous avec l'agent recenseur pour les lui remettre, ou les confier, sous enveloppe, à un voisin qui les lui remettra. Vous pourrez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Votre réponse est importante. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles.

Grâce aux réponses collectées, l'Insee fournit chaque année des statistiques sur les principales caractéristiques de la population de notre commune : nombre d'habitants, âges, situations matrimoniales, professions exercées, transports utilisés, déplacements quotidiens, etc...

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 04.75.40.01.04.

Vous pourrez aussi consulter les résultats du recensement sur le site www.insee.fr

Voici les deux agents recenseurs de notre commune :



Mazali Eynard

Françoise Ranchin

Les travaux

L'année se termine, le moment est propice au bilan.

Il faut reconnaître que 2009 a été une année exceptionnelle par le volume de travaux entrepris sur notre commune avec près de 4,5 millions d'euros d'investissement.

Assainissement des eaux usées et renforcement de l'adduction d'eau potable

Maitrise d'ouvrage SMPA - montant près de 800 000 € TTC

Une importante tranche d'assainissement des eaux usées et de renforcement du réseau d'eau potable, qui a permis de desservir la partie ouest du village et les quartiers de la Condamine et du Serre.

Ces travaux se sont poursuivis à l'automne par l'antenne de la Poustorye rejoignant la Condamine, et devraient se terminer au début de 2010 par la poursuite du collecteur traversant le village en direction du carrefour des Ramières, qui sera atteint si le reliquat de l'enveloppe financière le permet.

Traverse du village - entrée Sud



Maitrise d'ouvrage Commune - montant 155 000 € TTC

Après l'entrée nord réalisée en 2008, c'est l'entrée sud qui a été mise en chantier cette année. La première tranche jusqu'au pont de Blayne ainsi que l'aire de retournement à côté de la future Ecole, a été réalisée par l'entreprise SACER du Pouzin.

La deuxième tranche sera entreprise dès la fin des travaux de l'Ecole et poursuivra les travaux du pont de Blayne jusqu'à la mairie, terminant ainsi les aménagements aux abords de l'Ecole.

Gymnase Intercommunal

Maitrise d'ouvrage CCC - montant 1 850 000 € TTC

Comme vous pouvez le voir les fondations sont coulées, les murs et les piliers montent.

Actuellement on peut dire que tout se passe comme prévu, pour une livraison à l'été 2010.



Carrefour giratoire sur la RD 164

**Maitrise d'ouvrage Conseil Général -
montant 350 000 € TTC**

Réalisé à l'automne ce carrefour construit par le Département, est maintenant en service à la satisfaction entière des usagers de Piégros La Clastre.

C'est ainsi un carrefour dangereux de moins sur l'itinéraire de la vallée de la Drôme et une sécurité accrue pour les habitants de notre commune et ceux de Blacons et de la vallée de la Gervanne.



Réparation des dégâts d'orage de l'été 2008 à la voirie communale

Maitrise d'ouvrage Commune - montant 32000 € TTC

C'est l'entreprise E26 qui a réalisée ce programme de travaux couplé avec les travaux d'investissement et d'entretien de nos chemins.

C'est au total 32 000 € TTC qui ont été consacrés à ces remises en état, dont les principales se situent Quartier Niquet et route des Chapeaux.

Programme voirie 2009

Maitrise d'ouvrage Commune - montant 22 500 € TTC

Ce programme était axé principalement sur la réfection de la route et du quartier de la Condamine à la suite des importants travaux de réseaux, ainsi qu'aux Ramières où les chaussées desservant le hameau ont été entièrement refaites.

L'étude hydro géotechnique du quartier des Routes

Suite aux inondations qui ont eu lieu à plusieurs reprises au quartier des Routes, une étude hydro géotechnique (1700 €) a été confiée au cabinet HYDRETUDES de Romans, qui doit intervenir en février prochain.

Construction école

Dans notre dernière revue municipale de juillet nous vous faisons part de l'état d'avancement des travaux. Il nous a semblé bon en cette fin d'année de refaire un point sur ce chantier.

L'ensemble des bâtiments étaient mis hors d'eau dès la fin août avec la pose de la toiture sur le bâtiment principal et des toits terrasses sur la partie administration et périscolaire. L'entreprise de menuiserie intervenait aussitôt pour la mise en place des portes et fenêtres.

Début septembre les différents corps de métiers se mettraient à l'œuvre :

- Électricité : entreprise Riffard Pascal
- Chauffage - sanitaire : entreprise Tarriote
- Isolation par projection de ouate de cellulose : entreprise

Ar'terre

- Plâtrerie - peinture - faux plafonds : entreprises SMPP
- Carrelage - faïences : entreprise Guerin

Les entreprises de maçonnerie et de terrassement ayant libéré l'extérieur du chantier on a pu assister à la mise en place des charpentes métalliques (entreprise Bonhomme). La couverture du parvis est en tuiles posées sur des demi-pannes en bois, celle du préau est en plaques translucides sur ossature bois.

A la fin septembre le calendrier des travaux était bien respecté. Malheureusement début octobre, l'entreprise de plâtrerie - peinture nous annonçait qu'elle abandonnait le chantier suite à son dépôt de bilan. Après examen de la meilleure procédure à suivre, et un état des lieux des travaux restant à réaliser nous avons dû lancer un nouvel appel d'offres. Avec les délais réglementaires nécessaires c'est l'entreprise Reynier qui a été retenue pour reprendre les travaux début décembre.

Durant cette période le chantier n'est pas resté totalement à l'arrêt. L'ensemble des doublages ayant été terminé avant le départ de l'entreprise SMPP, les carreleurs ont pu réaliser la pose des sols et faïences dans toutes les salles avant le début décembre. A l'extérieur les façadiers profitaient du beau temps pour installer leurs échafaudages et effectuer les crépis. Les murs côté cour du périscolaire et du bâtiment administratif seront habillés d'un bardage bois.

Le 10 octobre les élus municipaux de Piégros-La Clastre et Mirabel et Blacons ainsi que les enseignants et le personnel municipal étaient invités à une visite du chantier au cours de laquelle chacun a pu s'informer sur l'état d'avancement des travaux. Visite guidée et commentée par les architectes Gaux et Cornet ; nous les remercions d'avoir bien voulu nous consacrer un peu de leur temps.

Les enseignants et les élèves sont impatients d'occuper leur nouvelle école. Nous espérons que cela pourra se réaliser dès la rentrée des vacances de février.



Aménagement de l'ex-bibliothèque

Qu'est devenue notre ancienne bibliothèque ?

Durant l'été, des travaux ont été effectués dans ce bâtiment communal qui était, depuis plusieurs années, peu occupé. Les fenêtres ont été changées, des toilettes ont été créées, quelques aménagements ont été apportés afin que les salles du bas et du haut soient plus indépendantes.

Le local à l'étage est devenu le Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) de la Communauté de Communes du Crestois (C.C.C.) et des communes de la Gervanne et de la Sye.

Les travaux d'aménagement du Relais d'Assistantes Maternelles ont été pris en charge par la Communauté de Communes du Crestois qui bénéficie de subventions pour ces travaux.

Madame Christine FRANC-TILLARD, animatrice du R.A.M. assure les permanences le :



Lundi de 09h00 à 12h00
et sur rendez-vous de 13h00 à 17h00

Mardi de 13h00 à 16h30

Jeudi de 08h30 à 12h00

☎ 04 75 61 71 62

✉ ramccc26@orange.fr

Elle accueille les parents et les assistantes maternelles afin de leur apporter des conseils et une aide administrative (établissement de contrats de travail, fiches de paye, calcul de congés payés...), le R.A.M. permet également aux assistantes maternelles de notre territoire de sortir de leur isolement.

Quant à la salle du bas, elle peut-être mise à disposition pour des réunions.



Portage de repas à domicile

Dans notre précédent numéro de juillet 2009, nous vous parlions de la possibilité de mettre en place un service de portage de repas à domicile sur notre commune.

Suite à une réunion entre le C.C.A.S. et l'A.D.M.R., le Conseil Municipal a décidé, au mois d'octobre, de signer une convention avec l'A.D.M.R. du Vellan pour que notre commune puisse s'ajouter à la liste des communes déjà desservies, c'est-à-dire Mirabel et Blacons et la vallée de la Gervanne, ainsi que Divajeu. Pour que ce service existe, notre commune devra participer financièrement à hauteur de 1,50 € par habitant.

Pour les personnes qui désirent bénéficier de ce service, le tarif des repas pourra varier en fonction du montant de leurs revenus ; ce tarif peut s'élever à 6,50 €, 8 € ou 9,40 €.

Les repas sont élaborés par l'hôpital de Crest et le camion de l'A.D.M.R. effectue les livraisons les après-midi, du lundi au vendredi, les repas du week-end et du lundi étant livrés le vendredi après-midi. Ces repas peuvent s'adapter aux régimes de chacun, sans sel ou pour personnes atteintes de diabète ; les menus sont variés et équilibrés et la livraison comprend également un potage pour le soir ainsi que le pain. Le service de portage s'effectue tout au long de l'année, même les jours fériés. Chacun est libre de choisir le nombre de repas, la fréquence qui lui convient le mieux même si ce n'est qu'une ou deux fois par semaine ; ceci peut être également momentané, en cas de fatigue temporaire, accident ou maladie.

Si vous êtes intéressés par ce service n'hésitez pas à contacter
la mairie au 04.75.40.01.04.

ou

Sylvie SANIAL (adjointe au Maire chargée des affaires sociales)
au 04.75.25.48.50.



Prévention risques incendies

Le développement d'un feu de forêt peut se solder par de véritables catastrophes tant écologiques que financières et humaines.

Partant de ce constat, le législateur a décidé un certain nombre de dispositions réglementaires sur des considérations pratiques que chacun peut apprécier.

L'objectif est double :

- Diminuer le nombre de feux imputables aux accidents et imprudences.
- Contenir les incendies de forêt en deçà d'une certaine intensité qui permettra de les maîtriser dans de bonnes conditions.

L'obligation de débroussailler est liée à l'existence d'une installation quelconque (maison d'habitation, hangar, atelier, simple cabanon, et même piscine) sur la parcelle. Elle incombe au propriétaire de l'installation qui devra intervenir sur une profondeur de cinquante mètres à partir de cette dernière, même sur terrain d'autrui.

De plus, l'obligation de débroussailler sur une profondeur de dix mètres de part et d'autre de la voie d'accès privée s'impose lorsqu'il y a une installation de toute nature sur la parcelle concernée.

Ces dispositions impliquent très souvent le traitement des friches appartenant à autrui. Son propriétaire ne peut légalement s'y opposer, il convient au préalable d'obtenir son accord et le cas échéant, celui du locataire en adressant au premier une demande par lettre recommandée avec accusé de réception.

Champ d'application - article L.322-3 du Code Forestier

« dans les communes où se trouvent des bois classés ou dans la zone des massifs à risque d'un département, le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres de terrain en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisements ... »

Définition du débroussaillage - Article L.321-5-3 du Code Forestier

« Le débroussaillage préventif des incendies de forêt a pour objectif de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage de sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes... »

La date à laquelle le débroussaillage ou le maintien en l'état débroussaillé, doit être réalisé avant le 15 mai.

Le débroussaillage comprend :

- la destruction de la végétation herbacée et ligneuse basse au ras du sol,
- l'enlèvement des arbres morts, dépérissant ou dominés sans avenir,
- l'élagage des arbres conservés jusqu'à une hauteur minimale de 2 mètres,
- l'élimination des rémanents par broyage, évacuation ou brûlage dans le strict respect des règles relatives à l'emploi du feu.

Outre les opérations décrites dans le paragraphe précédent, le débroussaillage réglementaire dans le département de la Drôme comprend :

- jusqu'à une distance de 10 mètres des murs, la suppression des arbres en densité excessive de façon à ce que chaque houppier soit distant d'un autre d'au moins 2 mètres et distant de chaque construction d'au moins 2 mètres.
- la suppression des branches ou parties d'arbres surplombant les toitures.

**Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de la mairie :
mairie-piegrosclastre.fr**

Développement durable



LE DEVENIR ... DU DEVENIR ... DE NOS DÉCHETS

Sur notre commune, comme sur la plupart des communes de la zone du « SYTRAD » (**SY**ndicat de **TR**aitement des déchets **Ar**dèche-**Dr**ôme), nous trions nos déchets et ils sont alors séparés en deux filières :

↳ les déchets que nous avons triés et déposés dans les colonnes de tri des « points de collecte » (corps creux - papiers/cartons - verre), ainsi que ceux que nous avons déposés à la déchetterie de Aouste, sont dirigés vers des filières de recyclage : après transport, ils sont traités de façon à redevenir des matériaux utilisables dans l'industrie ;

↳ à ce jour, les ordures ménagères que nous avons déposées dans les bennes ont un devenir beaucoup moins « durable » : elles sont enfouies. Mais très prochainement, elles seront valorisées sous forme de compost.

Quelques chiffres avant de poursuivre :

(résultats 2008 concernant l'ensemble des trois communes de la CCC, soit 3 559 habitants)

Notre performance de « trieurs » = 21,79 % : nous avons trié 21,79 % du tonnage total de nos déchets. C'est un score « honorable » mais bien insuffisant : près de 80 % de nos déchets ont été enfouis ! L'objectif du SYTRAD est d'arriver prochainement à 25 % de tri.

Notre tonnage global = 1 394 T : nous avons produit 1 394 T de déchets, ce qui représente 392 kg par an et par habitant. Impressionnant, non ?

Nos « OMR » par habitant = 303 kg : en moyenne, chaque habitant a donc produit 392 kg de déchets dont 303 kg, sous l'appellation d'« Ordures Ménagères Résiduelles », ont été enfouis sous la terre !

Enfouissement = 200 000 T/an : le « Centre d'Enfouissement Technique » de Chatuzange-le-Goubet, où sont enfouis nos 303 kg d'ordures résiduelles par habitant, est conçu pour pouvoir accueillir 200 000 T d'ordures par an pendant 15 ans !! Et ensuite, que deviendront nos déchets ?

Les déchets sont un véritable problème pour notre société :

↳ Leur volume ne cesse d'augmenter, à la fois en raison de la croissance (l'évolution de notre consommation) et en raison de l'évolution de nos habitudes de consommateurs (rappelons que la quasi-totalité de nos déchets est constituée d'emballages ...!).

↳ Leur traitement a un coût qui, lui-aussi, ne cesse d'augmenter : en effet, même si la valorisation des déchets recyclés (et donc vendus) permet des recettes, les charges de transport et l'évolution des techniques de valorisation (choisies et/ou imposées par la réglementation), quant à elles, augmentent. Schématiquement, on peut dire que pour nous, sur Blacons/Aouste/Piégras, ce coût est payé au SYTRAD par la CCC, qui elle-même le perçoit par le biais de nos impôts locaux. Il est important de savoir qu'à notre échelle individuelle, le seul moyen de limiter l'augmentation de cette charge collective (que nous payons tous individuellement avec nos impôts) est de trier plus.

↳ Il est impensable de laisser à nos générations futures des masses aussi énormes de déchets : au nom du développement durable, il est indispensable de valoriser et de faire disparaître nos déchets sans préjudice pour l'avenir. C'est une règle de base du développement durable que d'arriver à gérer ses déchets. La réglementation en la matière évolue d'année en année, et elle est évidemment de plus en plus contraignante, ce qui est logique ... mais qui augmente le coût.

Les choix du SYTRAD :

Il est important de préciser que le SYTRAD, qui collecte et traite nos déchets, n'est pas une entreprise privée, bien au contraire : il est géré par des représentants délégués, eux-mêmes élus de chacune des intercommunalités. Ces élus, chargés de gérer nos déchets, souhaitent à la fois une gestion durable des déchets (d'autant plus que la réglementation l'impose) et un coût le moins élevé possible.

Dans cet esprit, le SYTRAD a entrepris depuis quelques années trois grands chantiers qui s'achèvent tous en 2010 :

↪ la création de trois centres de valorisation (dont celui d'Etoile qui va nous concerner prochainement), permettant de transformer une grande part de nos « OMR » en compost, tout en limitant les distances de transport,

↪ la rénovation du Centre de Tri de Portes-les-Valence (afin de lui permettre de gérer les 25 % de tri attendus),

↪ l'extension du centre d'enfouissement de St-Sorlin-en-Valloire, destiné à l'enfouissement des produits inertes qui proviendront des centres de valorisation.

Nos déchets en 2010 :

Avant la fin de l'année 2010, après achèvement du chantier puis quelques mois de test, nos « Ordures Ménagères Résiduelles » n'iront plus à Chatuzange-le-Goubet pour y être enfouies. Elles seront transportées à Étoile-sur-Rhône dans un « Centre de Valorisation Technique » totalement novateur où elles seront compostées, pour pouvoir être ensuite utilisées en agriculture.

Le principe de la valorisation est le suivant :

↪ les ordures sont déchargées dans l'enceinte de l'usine, elle-même dépressurisée de façon à ce qu'aucune odeur ne s'en échappe,

↪ elles passent quelques jours dans un « bio-réacteur » d'où elles ressortent en éléments fins, avec un début de fermentation et une très grande évaporation (et donc une diminution du tonnage),

↪ à la sortie de ce bio-réacteur, un tri s'effectue (magnétique, par criblage, ... etc.), de façon à récupérer la part recyclable (ferraille, aluminium, verre, ...) et à éliminer la part non-fermentescible, inerte, qui sera transportée pour enfouissement à St-Sorlin-en-Valloire,

↪ le reste, c'est à dire l'essentiel, est ensuite composté,

Ainsi, la part enfouie, limitée à la fraction inerte, sera beaucoup moins importante qu'aujourd'hui. Mais tout ceci repose sur un point essentiel : l'effort de chacun pour trier ses déchets.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter sur Internet le site du SYTRAD à l'adresse <http://www.sytrad.fr>



Jean BEAUFORT

(conseiller municipal à Blacons, délégué de la CCC au SYTRAD)

Du Côté de nos écoles

Les grands du RPI préparent un opéra

Chaque année, pour leur dernière année au RPI, les élèves de la classe de CM2 créent un spectacle qu'ils jouent fin mars dans la salle polyvalente. C'est ainsi qu'ils monteront sur les planches les 26 et 27 mars 2010 ; mais cette année, dans le cadre d'un projet exceptionnel, ils ne joueront pas du théâtre mais de l'opéra ! Les enfants vont en effet monter une adaptation de l'opéra Carmen, de Bizet : un projet tout à fait unique que nous avons donc souhaité vous présenter dans ce bulletin municipal.

Une opportunité a permis le projet

Ce projet de monter l'opéra Carmen est à l'initiative d'une pianiste de grand talent qui — même si elle se produit souvent à Paris — a pour particularité d'être tout bonnement domiciliée à Piégros-la-Clastre et d'être parente d'élève au RPI : il s'agit de Sylvie SAGOT-DUVAUROUX. Cette pianiste a monté une association, avec d'autres artistes, nommée « E il piano va ». Cette association dispose d'un piano (un quart de queue, de grande qualité) et a pour vocation de l'apporter dans des lieux où l'on n'a pas l'habitude de profiter de concerts : parfois accompagnée d'autres musiciens, la pianiste se produit ainsi dans des hôpitaux, des prisons, des maisons de retraite, ... des écoles.

A l'occasion de la dernière année de scolarité de son fils Basile, élève de CM2, Sylvie SAGOT-DUVAUROUX a proposé à Jean BEAUFORT, son enseignant, une action qui vient de se monter en deux volets :

Un piano à queue dans l'école !

Pendant toute l'année scolaire 2009-2010, le piano est installé dans une salle de l'école de Blacons : les enfants peuvent entendre la pianiste répéter sur son piano à queue et ont parfois droit à des récitals spécifiquement pour eux : du bonheur total pour les enfants des deux classes. Lorsque la pianiste joue en concert, des parents d'élèves viennent l'aider à sortir le piano pour le charger dans son camion : ces déménagements sont assez spectaculaires mais avec l'habitude, ils se déroulent bien.

La création d'un spectacle avec trois artistes professionnels

De novembre 2009 à mars 2010, à raison d'une demi-journée par semaine, puis d'une semaine presque complète de répétitions fin mars, les enfants monteront une adaptation de l'opéra Carmen.

Encadrés par la pianiste, autour de son piano, ils découvrent l'opéra, travaillent des chœurs, jouent des percussions. Avec leur maître, ils travaillent plus particulièrement le texte et l'interprétation théâtrale, sachant qu'ils auront ensuite la chance de travailler le jeu d'acteur avec un comédien professionnel : Francisco CABELLO, qui se chargera de la mise en scène du spectacle.

Qui dit opéra dit chant lyrique : autant il est possible de faire jouer du théâtre à des élèves, autant il ne serait pas envisageable de leur faire chanter de l'opéra. Pour solutionner le problème, les seuls chants de l'opéra seront ceux du rôle-titre : Carmen. Mais ceux-ci seront interprétés par une très grande cantatrice : Maryline FALLOT ... qui elle-aussi, même si elle se produit sur les plus grandes scènes du monde, a la particularité d'être domiciliée tout près de chez nous !



Ainsi, les enfants de la classe de CM1/CM2 de notre RPI vont avoir la chance, le privilège unique, de travailler à la création d'un spectacle aux cotés de trois artistes professionnels de talent !

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier de la Fondation de France dans le cadre du programme "Ouverture des enfants au monde par l'art et la pratique artistique".

Pour couronner le tout, ils iront certainement assister à un opéra en spectateurs.

L'adaptation de « Carmen »

Très concrètement, l'opéra sera adapté de la façon suivante :

- les enfants ne joueront par tout, mais quelques scènes seulement (durée d'une heure environ, au lieu de trois heures),
- le personnage de Carmen sera interprété par une élève pour le récitatif, la partie théâtrale ; au moment des chants, ce sera Maryline FALLOT, mezzo-soprano, qui chantera,
- l'orchestre sera remplacé par le piano de Sylvie SAGOT-DUVAUROUX, qui dirigera l'ensemble,
- les enfants joueront les personnages de la pièce, mais feront aussi les chœurs et les percussions.

Deux représentations seulement

Ce spectacle sera joué deux fois, sur la scène de la salle polyvalente de Blacons : le vendredi 26 mars et le samedi 27 mars. Une belle soirée en perspective, proposée par des élèves qui ont beaucoup de chance !

Jean Beaufort

Le père Noël au Restaurant Scolaire Intercommunal

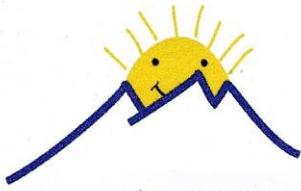
Énorme succès au Restaurant Scolaire Intercommunal de Piégros-La Clastre et Mirabel et Blacons, ce mardi 15 décembre où s'est déroulé le traditionnel repas de Noël. En effet, 103 repas ont pu être servis cette année, dont 18 repas aux enfants de moins de 5 ans.

Ce franc succès revient bien sûr au travail du personnel du Restaurant scolaire mais aussi à l'aide efficace des 6 parents bénévoles qui ont, à la fois, assuré le service et le rangement et concouru au bon accueil des enfants.



Thierry Gatto - Président

Valérie Bénavent - Secrétaire



Amicale des écoles

AMICALE DES ÉCOLES PUBLIQUES

DE MIRABEL ET BLACONS & PIÉGROS-LA-CLASTRE

LA MAIRIE

26400 PIÉGROS-LA-CLASTRE

Mail : Amicalerpibp@aol.com

Association de parents d'élèves, l'Amicale a pour but d'aider les enseignants du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) à mener à bien certains de leurs projets pédagogiques en participant à leur financement.

C'est elle par exemple qui finance les séances de piscine (à Loriol) pour les Grandes Sections de Maternelle, les CP, CE1 et CE2. Il est à noter d'ailleurs que ces séances, bien qu'étant inscrites sur les programmes scolaires, ne bénéficient d'aucun financement de la part de l'Education Nationale ...

C'est elle encore qui finance certaines activités sportives, culturelles ou artistiques : sortie au musée de Grenoble, visites de fermes pédagogiques, découverte de la danse contemporaine, sorties à la médiathèque de Crest, spectacles vivants, interventions de musiciens dans les classes...

Sur une année scolaire et pour toutes les classes, de la maternelle au CM2, l'Amicale a un budget total de 31779 euros, à diviser par le nombre d'enfants soit 175, ce qui représente la somme de 181 euros par an et par élève. Eh oui, pour les écoles aussi l'argent est le nerf de la guerre ; nous pouvons certes le déplorer mais si nous voulons que les enfants bénéficient d'une ouverture sur le monde la plus riche et variée possible alors il faut mettre la main à la pâte et au porte-monnaie...

Il est ainsi demandé à chaque famille une cotisation annuelle de 12 euros quel que soit le nombre d'enfants au sein de la famille.

De plus trois temps forts rythment l'année scolaire :

- le loto de Blacons le 21 novembre ;
- le loto de Piégros le 13 mars ;
- la fête des Écoles le 26 juin, cette année à Blacons.

Ajoutons à cela quelques actions ponctuelles (la buvette du 8 mai l'an passé à Blacons ; la vente de torchons de tabliers ou de cabas agrémentés des dessins des enfants), la grande implication des enseignants lors des manifestations proposées par l'Amicale et le soutien indéfectible des mairies de Piégros et de Blacons.

Pour faire tourner cette imposante machine, une poignée de parents bénévoles et motivés :

Le bureau :

- Stéphane Reynaud, le Président, papa de Valentin (PS), Rémy (CE1) et Marine (CM2)
- Séverine Borie, la Vice-Présidente, maman de Nathan (PS) et Julian (GS)
- Rémy Gras, le trésorier, beau-père d'Antoine (CE1)
- Olivier Berrebi, le Vice- trésorier , papa de Léa (6ème)
- Aurélie Lemaire, secrétaire, maman de Elio (CP), ILana (CE2) et Tino (CM2)
- Sandrine Grimaud, Vice-Secrétaire, maman de Kilian (CE1) et Lola (CM1)

Les membres assesseurs :

- Grégory Avenas, papa de Clara (GS)
- Mickaël Baudry, papa de Léo (GS)
- Nadine Besset, maman de Chloé (CM1)
- Elisabeth Bourdi, maman de Théo (CE1)
- Frédéric Carlet, papa d'Arthur (PS)
- Cédric Figue-Henric, papa de Céleste (PS)
- Laurence Marselli-Lézarme, maman de Gaspard (MS) et Zélie (CE1)
- Benoît Pras, papa de Clément (CE2)

Bon courage et bonne continuation à tous et merci à tous les autres parents d'élèves qui soutiennent l'Amicale

En garde !



Notre page des sports de l'encrier a pris l'habitude de mettre à l'honneur un pratiquant de notre village dont les résultats sont remarquables. Ainsi nous avons traité de sport populaire tel le basket, spécialité locale, mais aussi vélo avec notre gloire nationale, rugby, etc... Dans ce numéro, c'est d'un sport moins médiatique qu'il s'agit, même si la France a l'habitude de briller lors des compétitions internationales, un sport venu d'une époque où l'on parlait le vieux François et où chaque affront se lavait dans le sang sur le champ d'honneur dans d'épiques duels. Vous l'aurez compris nous parlons là d'escrime, et nous avons dans notre commune une pratiquante assidue de l'escrime club du Val de Drôme : Mademoiselle PRAS Charlotte.

D'où lui vient cette passion pour l'art de la botte ??? Nul ne le sait, la légende raconte que, petite, papa Benoit et maman Fabienne lui aurait raconté une histoire de table ronde autour de laquelle des gens s'asseyaient pour prendre l'apéro avant d'aller provoquer le cardinal en duel, au soleil et à l'épée, aidé d'un certain Don Diego de la Vega et du sergent Garcia, une histoire sortie de l'imagination féconde d'un certain Alexandre D., obscur écrivain du 19ème, qu'il n'osa jamais publier en l'état, préférant une version édulcorée, au sujet d'une milady qui fit poser trois moustiquaires pour se protéger du Cardinal Richelieu, une variété de nuisibles sévissant à l'époque, roman qui n'eut évidemment aucun succès, personne n'y ayant jamais rien compris.



Non, la vérité serait plutôt qu'aux environs de ses huit printemps, une amie lui fit découvrir ce sport et son environnement. Tentée par la pratique de l'assaut et de l'esquive elle use et abuse de la salle d'armes où sous la coupe de Patrick son « coach » elle acquiert technique, physique et expérience pour participer à ses premières compétitions, en 2005. Suivant une progression ascendante, elle croise régulièrement le fer avec des jeunes gens plus âgés, s'aguerrissant au fil des tournois, obtenant ses premiers résultats probants courant 2008, ou elle termine 3ème du challenge international d'Annecy, puis grimpe une nouvelle marche du podium devenant vice championne Rhône-Alpes. Suite aux résultats obtenus, elle est remarquée par les responsables de la ligue Dauphiné-Savoie. Ils la sélectionnent au stage de préparation de l'équipe qui sera chargée de défendre ses couleurs, lors de la fête des jeunes à Paris, bouquet final de la saison, où l'élite de l'escrime national se jauge.

Elle s'y comporte honorablement contre des sabreuses de 2 à 4 ans plus âgées, tutoyant le haut niveau, accumulant expérience et mesurant le travail qu'il reste à accomplir. Toujours surclassée, elle commence la saison 2009/2010 comme la précédente avec entrain et sérieux, terminant régulièrement ses tournois dans les 15 premières. Elle est actuellement 9ème au classement de ligue Dauphiné-Savoie, 13ème de la zone Sud-Est laissant bon espoir à Patrick son maître d'armes d'avoir une représentante de ses petits protégés aux tournois nationaux, voir internationaux. Gageons que nous entendrons parler à nouveau de ses exploits dans les semaines et années qui viennent.

Ce sport laisse derrière lui nombre de français champions tel Philippe Boisse, Philippe Omnès, Laura Flessel, Jean-François Lamour, et bien d'autres encore ; souhaitons que Charlotte suive les traces de ses aînés, bien que ce dernier ait mal tourné en devenant ministre ...

Journées du Patrimoine

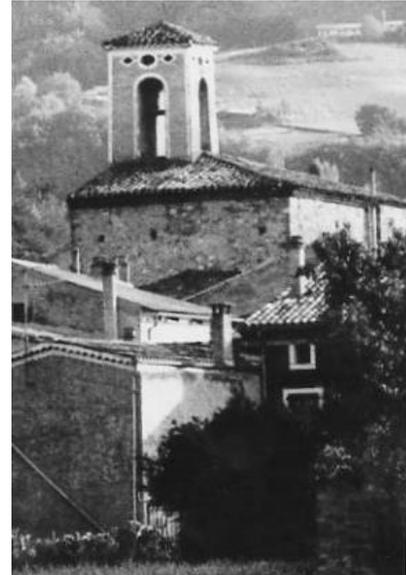
L'église

Ces journées du patrimoine (19 et 20 septembre) ont permis aux visiteurs de découvrir le superbe travail des bâtisseurs du 12ème siècle. Au-delà de la beauté architecturale, les hommes qui ont bâti l'église, avaient pour finalité d'édifier un lieu propice à la prière, un lieu qui élève l'âme. Alors toute l'architecture, toute la disposition intérieure est établie à cet effet.

Ils ont construit l'église (les églises en général) comme un chemin initiatique.

Grâce à eux, mais aussi grâce à la communauté des croyants, qui y a prié et célébré depuis des siècles, l'église est un lieu où l'on peut ressentir une paix intérieure.

Les bâtisseurs ont aussi créé une très bonne acoustique qui permet aux chorales et aux auditeurs de « se laisser porter », par la musique. Lors des journées du patrimoine nous avons pu écouter le « Trio Béatrix » avec un répertoire de musique baroque et médiévale tout à fait adapté au lieu. L'entrée libre aux concerts permet à tous (aux enfants aussi) de découvrir un éventail musical, dans un cadre remarquable, tout près de chez soi !



L'église est ouverte tous les jours grâce à Monsieur Roussard, donc si vous avez manqué ces journées du patrimoine il n'est pas trop tard pour découvrir votre église. (2 fascicules explicatifs sont à votre disposition sur le présentoir au fond de l'église).

Les Seigneurs de Piégros

Les journées du patrimoine 2009 ont été l'occasion de visiter le château de Piégros. C'était une première et Claude Huot, son propriétaire actuel, avait mis toute sa passion des vieilles pierres et son talent de conteur au service de ses visiteurs. Construit pour la défense de la vallée et de ses habitants, ce château dont la construction date du début du 13ème siècle, a été marqué par l'empreinte des différents seigneurs et nobles familles qui l'ont habité. Mais laissons la plume à Claude.



« Le bourg cadastral de Piégros (Podio Grosso - Puy gros - Piedgros) fait partie, à l'origine, du patrimoine des comtes de Valentinois et Diois de la famille de Poitiers.

Mentionné pour la première fois en 1263, la seigneurie de Piégros est inféodée par le comte Aymar IV de Poitiers à l'un de ses fils, Amédée de Poitiers, seigneur de St Vallier. Au cours du 14^{ème} siècle, quelques seigneurs résidents de la famille de Piégros, vassaux des Poitiers, sont cités dans les archives conservées.

Le fief de Piégros demeure, malgré de nombreuses péripéties, dont une confiscation (ou commise) en 1452, aux mains des Poitiers-St Vallier jusqu'en 1528. A cette date, Jean de Poitiers (père de la célèbre Diane), sauvé in extrémis d'une exécution capitale et ruiné, vend des seigneuries lui appartenant, dont celle de Piégros à Louis Sauvain.

Ce marchand, établi au bourg d'Aouste, acquiert en quelques années, plusieurs seigneuries du Val de Drôme. L'un de ses deux fils, Antoine Sauvain, hérite de Piégros en 1553. Sans héritier, celui-ci institue sa mère, Angélique Lauze, comme héritière universelle avec substitution au profit de son frère Pierre Sauvain, le 4 septembre 1568. Le fils de ce dernier, Pierre II, hérite des terres et château de Piégros qu'il vend le 17 juin 1597, à Vérancy de Jony, seigneur de Pennes et Barnave, dans le Diois.

La famille de Jony semble être établie à Piégros depuis au moins le 15^{ème} siècle, puisqu'une pierre tombale autrefois située dans une chapelle de l'église St André de Piégros, nous apprend que Jacques de Jony a élu sépulture en ce lieu dès 1421. Vérancy de Jony teste le 7 mars 1640 et désigne pour héritier son neveu Jean de Lers de Jony, seigneur d'Aubenasson, fils de sa sœur Antoinette de Jony et de François de Lers.

Piégros passe ensuite aux mains d'une branche de la vaste famille de la Tour par le mariage de Marie-Lucrèce de Lers de Jony et de François René de la Tour Taillade. En 1741, leur fils Alexandre de la Tour de Lers, hérite de Piégros ; c'est probablement lui qui, en 1769, vend le château aux Clerc de la Devèze, derniers seigneurs de Piégros.

Par un acte daté du 27 prairial an IV, Pierre Sauvion, cultivateur habitant Piégros a déclaré : *se soumettre d'acquiescer de la République française, conformément à la loi du 28 ventôse dernier, savoir : un vieux château situé à Piégros, ayant appartenu à Clerc la Devèze, émigré... »*

C'est ainsi que Claude Huot, professeur d'art plastiques en retraite, historien bâtisseur et sympathique « châtelain », a conté l'histoire des seigneurs de Piégros à ses visiteurs d'un jour ; visiteurs qui ont été impressionnés par l'immense tâche - tant matérielle qu'intellectuelle - que représente la sauvegarde entreprise depuis maintenant quarante ans, de ces pages de notre histoire.



Claude Huot
René Bergier



Souk de Noël

Souk vitaminé et 2009 autres petites histoires...

Après un an d'existence, l'association Vitamine P a organisé le 12 décembre un « souk de Noël » sur la place de notre charmant village.

Malgré le froid hivernal tombé justement ce jour-là, les exposants et les organisateurs, ainsi que les visiteurs, se sont parés de leurs plus chaudes tenues pour l'évènement.

Le brasero, comme la fanfare de la Pekno Parade, ont réchauffé l'ambiance toute la soirée. Soupe, chocolat et vin chaud ont été grandement appréciés, comme les décors et pâtisseries confectionnés par les « p'tites mains de Vitamine P ».



Vitamine P, ce fût aussi cette année deux soirées jeux, un vide-grenier à thème, le repas de village avec l'association Caracol 26, la participation au spectacle « Danse au fil d'avril », l'atelier cuisine pour les CP - CE1, l'atelier bois pour les CE2 - CM1 et CM2.

Les idées prennent tranquillement forme pour 2010, nouvelle année que nous souhaitons riche en échanges intergénérationnels, interassociatifs et interculturels.



Souvenirs émouvants pour les plus anciens présents, qui ont pu revoir des chevaux aux attaches murales de la place (aux côtés de la « roulotte musicale » exposée pour la circonstance) et entendre de nouveau une fanfare déambuler dans les ruelles, ce qui n'avait pas dû arriver depuis un temps certain...

Un grand merci aux exposants (du village et alentours) qui ont montré la richesse et la variété de leurs talents, ainsi qu'au basket pour le prêt de matériel, à Monsieur Marion pour la mise à disposition de son terrain en cas d'afflux de véhicules, à la municipalité et spécialement à Jean-Louis pour sa disponibilité.



À bientôt pour de nouvelles aventures et meilleurs vœux à tous

Jouons aux billes et dansons...

L'association l'Usine à Billes et ses partenaires (Association de Basket de Piégros la Clastre, Vitamines P, Maison pour Tous, MJC-Centre social Nini Chaize, Fédération de billes) vous invitent à venir participer à « Billes en Tête », 2ème édition des rencontres intercommunales des jeux de billes, le dimanche 23 mai 2010 au Terrain de Basket de Piégros la Clastre.

Cet après-midi festif et ludique est l'occasion de découvrir ou redécouvrir ces jeux qui ont marqué toutes les générations et de renouer avec un patrimoine local unique : la bille en terre drômoise.

Cette journée conviviale a le souci de développer les échanges intergénérationnels et les animations locales sur le territoire de la Communauté de Communes du Crestois autour :

- d'Olympiades qui mettront à défi votre maîtrise de la petite sphère ;
- d'un espace récréatif où les billes sous toutes leurs formes et dans tous les sens seront mises à l'honneur ;
- d'un espace détente pour vous désaltérer et combler les petites et grandes faims...



Nous vous donnons également rendez-vous samedi 10 avril 2010 à partir de 17h au Château de Mirabel et Blacons pour une manifestation dansée.

Au programme :

- à partir de 17h, deux classes des écoles de Piégros la Clastre et Suze sur Crest avec le groupe de Modern Jazz de la MPT ouvriront les festivités en avant première ;

- vous pourrez ensuite assister au spectacle Tryptique, création chorégraphique éphémère coproduite par le Transe Express et la Fédération des œuvres Laïque et créée par Brigitte Brudin, Lise Casazza et Fanette Jeanselme ;

- à partir de 19h, ouverture d'un bal musette avec en première partie animation country par la MPT (tarif 6 €).

Cette manifestation est organisée grâce au concours de la Compagnie Transe Express, la Mairie de Mirabel et Blacons, la Communauté de Communes du Crestois, la MPT de Mirabel et Blacons, l'association du Vieux Mirabel, les écoles de Piégros la Clastre et de Suze sur Crest, l'Arbre de Vie, la MJC-Centre Social Nini Chaize

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la MJC-Centre Social Nini Chaize au 04 75 25 14 20.

État civil

Naissance

Sheïma BELMOSTEFA—NOGUES, le 11 janvier à Valence
domiciliée quartier Le Serre.

Lia Jeanne BOURRET, le 28 juin à Valence,
domiciliée quartier Les Bories.

Cloé Patricia Virginie DEJOUX, le 7 octobre à Guilherand-Granges,
domiciliée quartier Les Bories.

Kylian JEAN-BAPTISTE, le 17 octobre à Valence,
domicilié quartier La Condamine.



Mariage

Éric RELIER & Brigitte BLANCHARD, le 11 avril

Thierry COURSAC & Patricia MESITE, le 23 mai

Olivier BALLESTER & Sandrine VALENSKY, le 11 juillet

Jean-Louis BERNARD & Martine GILLET, le 1^{er} août



Décès

Denise MAGNON veuve PROYE, le 9 janvier à Piégros-La Clastre

Claire PLANEL veuve ARNAUD, le 7 février à Piégros-La Clastre

Georges BERGER, le 22 mars à l'hôpital de Crest

Magali MOUYON, le 4 juin à Piégros-La Clastre

Simone NIER veuve VÉZIAN, le 24 juin à l'hôpital de Valence

Marthe SILVESTRE épouse MADRE, le 10 août à Piégros-La Clastre

Paul BERTHUIIN, le 26 août à Piégros-La Clastre

André BERGIER, le 7 octobre à Piégros-La Clastre

Charles LAMANDE, le 13 novembre à Piégros-la clastre

Richard GARCIA, le 23 novembre à Piégros-La Clastre

